



ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2025
CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
Accès au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe

ARRETE/NG/2025/11/143

Le Président de Communauté de Communes du Vexin Normand

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n°2020045 du 16 juillet 2020 installant le Président de la Communauté de communes du Vexin Normand,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe pour l'année 2025 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
Mme DIA Diawo adjoint administratif territorial Echelon : 07 par ancienneté	1	01/12/2025
Mme TRAVERSIN Christelle adjoint administratif territorial Echelon : 07 par ancienneté	2	01/12/2025

Total promouvables : 2
Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 2

Total promus : 2
Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 2

Article 2 : Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par téléversement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Etrépagny, le 18 novembre 2025



Le Président,

Alexandre RASSAËRT



ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2025
CADRE D'EMPLOIS des REDACTEURS TERRITORIAUX
Accès au grade de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe

ARRETE/NG/2025/11/146

Le Président de Communauté de Communes du Vexin Normand

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n°2020045 du 16 juillet 2020 installant le Président de la Communauté de communes du Vexin Normand,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe pour l'année 2025 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
Mme ARNAUD Chantal, rédacteur territorial Echelon : 08 par ancienneté	1	01/12/2025

Total promouvables : 1
Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 1

Total promus : 1
Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par téléversement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Etrépagny, le 18 novembre 2025



Le Président,

Alexandre RASSAËRT



ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2025
CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
Accès au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe

ARRETE/NG/2025/11/142

Le Président de Communauté de Communes du Vexin Normand

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n°2020045 du 16 juillet 2020 installant le Président de la Communauté de communes du Vexin Normand,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe pour l'année 2025 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
Mme BAL Sandrine, adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Echelon : 10 par ancienneté	1	01/12/2025

Total promouvables : 3
Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 3

Total promus : 1
Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par téléversement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Etrépagny, le 18 novembre 2025



*Le Président,
Alexandre RASSAËRT*



ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des REDACTEURS TERRITORIAUX

Accès au grade de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe

ARRETE/NG/2025/11/146

Le Président de Communauté de Communes du Vexin Normand

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n°2020045 du 16 juillet 2020 installant le Président de la Communauté de communes du Vexin Normand,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe pour l'année 2025 est fixé comme suit :

Agent/situation d'origine	Rang	Date d'effet
Mme DESMERGERS Céline, rédacteur principal de 2^{ème} classe Echelon : 08 par ancienneté	1	01/12/2025

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télerecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par téléversement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Etrépagny, le 18 novembre 2025





ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2025
CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
Accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe

ARRETE/NG/2025/11/145

Le Président de Communauté de Communes du Vexin Normand

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n°2020045 du 16 juillet 2020 installant le Président de la Communauté de communes du Vexin Normand,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe pour l'année 2025 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
Mme DUFOUR Virginie, adjoint technique territorial principal de 2ème classe Echelon : 09 par ancienneté	1	01/12/2025

Total promouvables : 1
Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 1

Total promus : 1
Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par téléversement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Etrépagny, le 18 novembre 2025



Le Président,

Alexandre RASSAËRT